



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
13 MAI 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Quorum : 7

Convoqués le 06 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Alexis BOUTIERE et Monsieur Patrick DEVAUX.

Pouvoirs : Madame Evelyne BLANC à Monsieur Claude RAVOIRE.

Absent : Monsieur Pierre-Marie ALBERT.

A été élue secrétaire de séance : Monsieur Alexis BOUTIERE.

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Délimitation des Zones d'Accélération.
- 2- Avenant au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.
- 3- La protection de l'Orgue de tribune Isnard.
- 4- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.
- 5- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour, à savoir :

- Subvention à l'association des parents et amis de Tourville handicap (APATH).
- Subvention à l'association du cercle des aînés de Bonnieux.
- Subvention à l'association du comité des fêtes de Bonnieux.
- Subvention à l'association des délégués départementaux de l'éducation nationale bénévoles (DDEN).
- Subvention à l'association HAPA.
- Subvention à l'association la jeunesse bonnieulaise.
- Subvention à l'association de chasse la Borie.

- Subvention à l'association de chasse la Luberon.
- Subvention à l'association la Strada.
- Subvention à l'association les Archers du Luberon.
- Subvention à l'association du Souvenir Français.
- Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCPAL 2025.
- Déploiement antenne relais bail avec Free Mobile.
- Demande de subvention au conseil départemental au titre de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels sensibles 2025.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

DIA : point sur les DIA depuis le dernier conseil municipal =} néant.

Décision du Maire : néant.

A l'ouverture du conseil municipal, monsieur le Maire laisse la parole à madame Villerot de la société Free Mobile pour la présentation du dossier afférent à l'implantation d'une antenne en zone blanche, délibération N° 17.

- **Délibération 13.05.2025-01 : Délimitation des zones d'accélération.**

Dans le cadre de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelable, les communes doivent délimiter les zones d'accélération des énergies renouvelables permettant d'identifier les secteurs potentiels de développement de celles-ci en s'inscrivant dans une démarche de planification territoriale de l'énergie de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement. Les délibérations des communes doivent être transmises au Référent Préfectoral Unique du département du Vaucluse.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal délimite et approuve à l'unanimité, tel que présenté, les zones d'accélération des énergies renouvelables permettant d'identifier les secteurs potentiels de développement de celles-ci en s'inscrivant dans une démarche de planification territoriale de l'énergie de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

- **Délibération 13.05.2025 - 02 : Avenant au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.**

Pour faire suite au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025, il convient de modifier ce dernier par un avenant, du fait que l'opération « Aménagement de la rue Voltaire » ne se fera pas en 2025, et qu'elle est reportée à 2026.

Afin de ne pas perdre l'enveloppe allouée à cette opération (21 922,47€ pour rappel) , il convient donc de modifier l'opération précédemment citée et d'y inscrire une autre opération.

Monsieur le Maire propose d'y inscrire la réfection des toitures des bâtiments communaux - pharmacie - mairie - camping + étanchéité MLEC et Ecole - (montant des dépenses HT afférentes à cette opération : 153 043,90€).

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'avenant N°1 au CVA 2023-2025, tel que précédemment présenté.

- **Délibération 13.05.2025 - 03 : La protection de l'Orgue de tribune Isnard.**

L'Orgue de Tribune, orgue positif en encorbellement dans le garde-corps, bois (pin, noyer), étain, plomb, fer forgé, de Joseph Isnard - 1778, conservé dans l'Eglise Haute, Eglise Saint Gervais et Saint Protais à Bonnieux et appartenant à la commune de Bonnieux, a été inscrit au titre des monuments historiques en date du 29 septembre 2023.

Il convient à présent de demander la protection de l'œuvre d'art.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la protection de l'orgue Isnard.

- **Délibération 13.05.2025 - 04 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement, sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025, il y a lieu de créer un emploi non permanent à temps complet dans les conditions prévues à l'article 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, à savoir contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, à savoir un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, et à compter du 1^{er} juin 2025.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

- **Délibération 13.05.2025 - 05 : Subvention à l'Association des Parents et Amis de Tourville Handicap (APATH).**

Il est proposé de verser une subvention de 300 € à l'association des Parents et Amis de Tourville, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée à l'association APATH.

- **Délibération 13.05.2025 - 06 : Subvention à l'association du cercle des Aînés de bonnieux.**

Il est proposé de verser une subvention de 300 € à l'association du Cercle des Aînés de Bonnieux, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée au Cercle des Aînés.

- **Délibération 13.05.2025 - 07 : Subvention au Comité des Fêtes de Bonnieux.**

Il est proposé de verser une subvention de 9 500€ à l'association du Comité des Fêtes de Bonnieux, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve 10 voix pour et 2 abstentions, le versement de la subvention précitée au Comité des Fêtes.

- **Délibération 13.05.2025 - 08 : Subvention à l'association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale bénévoles.**

Il est proposé de verser une subvention de 50€ à l'association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée à l'association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale bénévoles.

- **Délibération 13.05.2025 - 09 : Subvention à l'association Hébergement Accueil en Pays d'Apt - HAPA.**

Il est proposé de verser une subvention de 300 € à l'HAPA, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée à l'association HAPA.

- **Délibération 13.05.2025 - 10 : Subvention à l'association de la Jeunesse Bonnieulaise.**

Il est proposé de verser une subvention de 800 € à l'association, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention, le versement de la subvention précitée à l'association La Jeunesse Bonnieulaise.

- **Délibération 13.05.2025 - 11 : Subvention à l'association La Borie.**

Il est proposé de verser une subvention de 150 € à l'association de chasse la Borie, pour le financement des assurances.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée à l'association La Borie.

- **Délibération 13.05.2025 - 12 : Subvention à l'association La Luberonne.**

Il est proposé de verser une subvention de 150 € à l'association de chasse la Luberonne, pour le financement des assurances.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée à l'association La Luberonne.

- **Délibération 13.05.2025 - 13 : Subvention à la Strada.**

Il est proposé de verser une subvention de 700 € à l'association La Strada, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée à l'association La Strada.

- **Délibération 13.05.2025 - 14 : Subvention à l'association Les Archers du Luberon.**

Il est proposé de verser une subvention de 1 500 € à l'association des Archers du Luberon, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée à l'association Les Archers du Luberon.

- **Délibération 13.05.2025 - 15 : Subvention au Souvenir Français.**

Il est proposé de verser une subvention de 150 € à l'association Le Souvenir Français, pour le financement de ses activités.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention précitée à l'association Le Souvenir Français.

- Délibération 13.05.2025 -16 : Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCPAL 2025.

Dans le cadre de son pacte financier et fiscal, la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon a décidé de mettre en place une politique de fonds de soutien aux investissements des communes au titre du dispositif « Fonds de concours » pour les 22 communes membres de moins de 2 000 habitants. Ce dispositif permettrait de financer la réalisation d'un équipement ou d'un projet d'aménagement urbain. Les communes doivent demander l'attribution de ce fonds de soutien à l'investissement qui n'excédera pas la part du financement assuré, ceci hors subventions attribué au bénéficiaire. Ce fonds de soutien à l'investissement prévoit pour la commune de Bonnieux, une dotation de 19 460 € pour l'année 2024.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention au titre du fonds de concours 2025.

- Délibération 13.05.2025 - 17 : Déploiement antenne relais - bail avec Free Mobile.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'arrêté ministériel du 26 décembre 2023 a défini une première liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2024.

La commune de Bonnieux fait partie de cette liste.

Le 22 mars 2024, sous la coprésidence de Mme Christine HACQUES, sous-préfète d'Apt référente ruralités et du vice-président du Conseil Départemental Monsieur Patrick MERLE, s'est tenue la réunion de lancement du dispositif de couverture ciblée. Cette réunion a mobilisé les élus concernés, les opérateurs téléphoniques intéressés, les services de l'Etat (UDAP, DDT) et les PNR.

FREE mobile, conformément à ses autorisations et ses engagements, est impliqué dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics

Et les collectivités locales, et sera en charge d'apporter la couverture et les services mobiles sur notre territoire pour le compte des 4 opérateurs.

Suite aux visites techniques, l'emplacement des parcelles cadastrées E 611, E716, E 1408 et E 1409, ont été retenues pour ce projet.

Afin de déployer une antenne relais sur notre territoire, il convient d'établir un bail entre la Commune et FREE mobile.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention au titre du fonds de concours 2025.

- Délibération 13.05.2025 - 18 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la Forêt des Cèdres du Petit Luberon a été classée en Espace Naturel Sensible, le plan de gestion 2022-2027 de l'Espace Naturel Sensible impose la sécurisation et l'organisation des espaces dédiés à l'accueil du public. Le traitement des rémanents et l'entretien du chantier PMR sont des dépenses susceptibles d'être subventionnées par le Département au titre de la gestion de l'Espace Naturel Sensible.

Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue financièrement à hauteur de 60% du montant des travaux HT soit comme présenté dans le tableau ci-après :

Montant des travaux	Financement HT
HT = 24 975,00 €	Subvention Département : 14 985,00 €
TTC = 29 970,00 €	Autofinancement : 9 990,00 €
	TOTAL : 24 975,00 €

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention au titre de la protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles 2025.

- **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les différentes inaugurations au stade, à savoir : l'inauguration du stade : stade Jean-Pierre PORTE, Salle du Bokal, salle des joueurs et Citystade.
- Monsieur le Maire propose la Maison du Livre et de la Culture soit nommée salle Roger FENELON, ou bien envisager que le nom de la rue (adresse de la MLEC) rue des aires de Foulage soit remplacé la rue Roger Fénelon. A réfléchir et à mettre à l'ordre du jour d'un prochain CM.
- Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) => monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie a reçu le courrier du Ministère de l'Intérieur, stipulant que Bonnieux fait partie des 1 916 communes, qui doivent participer au redressement de la France, moyennant une participation financière de 17 215€ . Cette somme sera remboursée dans 3 ans mais seulement à 80% du montant.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation du marché potier : le barnum coutera plus cher que l'année passée.
- Concours de pétanque des élus à l'Isle sur la sorgue le 14 juin 2025 => aucun élu disponible ce week end là.
- Un point est fait sur le déjeuner de cohésion élus-agents et qui sera inorganisé le mardi 8 juillet prochain.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'apéritif des chefs étoilés, qui se tiendra le lundi 19 mai prochain.

- Monsieur le Maire aborde la réunion publique du 27 mai 2025 => il faudra qu'elle soit courte (points abordés=> finances - logements - rappel des règles du PLU - et travail d'études en cours sur la politique du logement).
- Monsieur le Maire expose la réunion avec Grand Delta Habitat qui a en charge les logements sociaux pour les logements en face de la MLEC (projet rue Aristide Briand)
- La problématique des commerces est à nouveau soulevée, monsieur le Maire et les deux adjoints au Maire ont commencé le travail : avec la CCI de Vaucluse, une rencontre est prévue le vendredi 06 juin prochain.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Pascal RAGOT



Le Secrétaire
Alexis BOUTIERE

